

## **Langues régionales : Un recours contre la loi Molac a été déposé au Conseil constitutionnel**

Alors que Paul Molac annonçait un jour historique pour les langues régionales avec l'adoption de sa loi, une soixantaine d'élus viennent de saisir le Conseil constitutionnel.

Le député de la 4e circonscription du Morbihan *Paul Molac* avait obtenu le vote de la loi sur les langues régionales le 8 avril 2021

« Mais de quoi ont-ils bien peur ? » C'est par cette interrogation que démarre de dernier communiqué du **député de la quatrième circonscription du Morbihan, Paul Molac.**

À lire aussi

*Morbihan : la loi Molac est adoptée, un jour historique pour les langues régionales*

Alors que celui qui milite pour la protection et la promotion des langues régionales a vu sa proposition de loi **adoptée en deuxième lecture** par une large majorité à l'**Assemblée nationale le 8 avril 2021**, un recours déposé par des élus vient porter un coup d'arrêt à sa promulgation.

Une ineptie pour l'élu qui parle sur son compte twitter « d'acharnement de certains parlementaires à ne pas accepter la diversité en France. »

Il est revenu plus longuement dans un communiqué sur ce revirement de situation :

Alors que le délai maximal de quinze jours de promulgation des lois par le Président de la République devait prendre fin dès ce soir - 22 avril 2021 -, j'apprends que plus de soixante députés, vraisemblablement issus de la majorité, fait qui serait inédit, viennent de déposer un recours au Conseil constitutionnel.

À lire aussi

Et *Paul Molac* de ne pas cacher son désarroi : « N'ayant pu à cette heure prendre connaissance du contenu de ce recours, je ne peux émettre de jugement sur les motivations de mes collègues députés à vouloir que le Conseil constitutionnel censure tout ou partie des dispositions contenues dans le texte. Néanmoins, je m'étonne de cette initiative de mes collègues visant à s'attaquer une fois de plus à la promotion et la sauvegarde de nos langues régionales. »

Le député reste confiant

Surpris mais pas décontenancé, *Paul Molac* reste « très serein » quant à la suite qui sera donné par le Conseil constitutionnel. Mais il dit constater que sur ce sujet, « ***il est toujours nécessaire de se battre afin de sauvegarder nos langues, que les pourfendeurs de la diversité souhaitent voir disparaître.*** »

In : *Le Ploermelais*, 23avril 2021

[https://actu.fr/bretagne/ploermel\\_56165/langues-regionales-un-recours-contre-la-loi-molac-a-ete-depose-au-conseil-constitutionnel\\_41285289.html](https://actu.fr/bretagne/ploermel_56165/langues-regionales-un-recours-contre-la-loi-molac-a-ete-depose-au-conseil-constitutionnel_41285289.html)